RAPPORT N° DGAST/SG/2026/264

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Société du Canal Seine Nord Europe - Rapport 2025 sur la situation de l'établissement public et l'avancement de la réalisation du Canal Seine Nord Europe

En application de l'article 19 du décret n° 2017-427 du 29 mars 2017 modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), le Directoire présente chaque année au Conseil de surveillance un rapport portant sur :

- la situation de l'établissement public,
- l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe,
- l'exécution des autres missions prévues à l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016.

Ce rapport, accompagné des observations du Conseil de surveillance, est transmis aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales membres ainsi qu'au Préfet de région.

Le rapport présenté au titre de l'année 2025, adopté par le Conseil de surveillance du 16 avril 2026, retrace une année charnière pour le projet du Canal Seine-Nord Europe, marquée à la fois par la montée en puissance opérationnelle des chantiers, la poursuite du dialogue territorial et le recalage du planning et du coût objectif du projet, à la suite de la délivrance des autorisations environnementales portant sur l'ensemble du linéaire.

AVANCEMENT DU PROJET EN 2025

L'année 2025 confirme l'entrée du Canal Seine-Nord Europe dans une phase de réalisation active :

- sur le secteur 1 de Compiègne à Passel, les premiers ouvrages d'art ont été mis en service, les travaux de rescindement de l'Oise sont achevés et la construction de l'écluse de Montmacq est engagée,
- sur les secteurs 2 à 6 (de Noyon (Oise) à Aubencheul-au-Bac (Nord)) , la délivrance de l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation environnementale en août 2024 a permis le lancement effectif des travaux préparatoires (quais travaux, dévoiements de réseaux, ouvrages autoroutiers et ferroviaires),
- les consultations pour les principaux marchés de travaux ont été largement engagées et se poursuivent, conformément au calendrier révisé.

Le recalage du planning prévoit désormais une mise en eau du canal à l'horizon 2032, traduisant une approche réaliste et sécurisée du projet. Le coût objectif du projet a été réévalué à 7 350 M€, notamment sous l'effet de l'inflation, des évolutions normatives et de l'intégration complète des prescriptions environnementales.

GOUVERNANCE, SECURITE ET ORGANISATION

La sécurité demeure la priorité absolue de la SCSNE. En 2025, le taux de fréquence des accidents sur les marchés de travaux a fortement diminué, traduisant l'efficacité de la politique de prévention mise en œuvre, notamment à travers le « Passeport Prévention Canal » et l'expérimentation de dispositifs innovants de prévention des collisions engins-piétons.

La SCSNE a poursuivi le renforcement de son organisation, avec une montée en charge des effectifs, une structuration des équipes sectorielles et transverses, ainsi que le déploiement d'outils numériques de pilotage des coûts, des délais et des exigences européennes.

DIALOGUE TERRITORIAL ET DEMARCHE GRAND CHANTIER

Le dialogue territorial s'est intensifié tout au long de l'année 2025, avec plus de 400 actions d'échanges et de communication menées auprès des habitants, des élus et des acteurs économiques.

La démarche Grand Chantier, copilotée avec l'État et la Région Hauts-de-France, a poursuivi son déploiement opérationnel, notamment en matière d'emploi, d'insertion, de formation et de développement économique local, avec la signature des contrats territoriaux de développement et l'ouverture de nouvelles Maisons du Canal.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte du rapport sur la situation de l'établissement public "Société du Canal Seine-Nord Europe" et sur l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2025, établi par le Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, tel qu'adopté par le Conseil de surveillance du 16 avril 2026 et ci- joint en annexe.

Christian POIRET
Président du Département du Nord